

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
68 ELIZABETH II, 2019

Projet de loi 134

Loi proclamant le mois d'octobre Mois du patrimoine caribéen

M. M. Coteau

Projet de loi de député

1^{re} lecture 28 octobre 2019

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le mois d'octobre Mois du patrimoine caribéen

Préambule

Le Canada abrite une vaste et dynamique communauté canadienne d'origine caribéenne comptant plus de 800 000 personnes, dont plus de la moitié réside en Ontario.

Les Caraïbes et la culture caribéenne englobent 42 nations distinctes. Malgré un passé brutal marqué par le colonialisme, l'esclavage et l'inféodation, les populations contemporaines des Caraïbes forment une mosaïque aussi magnifique que complexe, composée de populations d'origine amérindienne, africaine, asiatique, sud-américaine et européenne, et parlent une multitude de langues, notamment les six langues officielles des Caraïbes : l'anglais, le français, le néerlandais, l'espagnol, le créole et le papiamentu. Cette région unique en son genre est fièrement représentée sur les nouveaux symbole et drapeau du Mois du patrimoine caribéen.

Malgré leurs origines riches et variées, les populations des Caraïbes entretiennent des relations de longue date avec le Canada. Depuis l'arrivée des premiers immigrants caribéens au Canada à la fin du 18^e siècle, les Canadiens d'origine caribéenne des quatre coins de l'Ontario ont apporté d'importantes contributions dans tous les domaines et industries, notamment les sciences, l'éducation, les technologies de l'information, la médecine, la santé et le mieux-être, le commerce, l'agriculture, l'alimentation, la recherche universitaire, la télédiffusion, le droit, la politique, les affaires, les sports, la philanthropie ainsi que les arts et la culture.

Le mois d'octobre revêt une importance particulière pour la communauté canadienne d'origine caribéenne. En effet, les améliorations apportées en octobre 1967 à la *Loi sur l'immigration* (Canada) et la mise en œuvre, en octobre 1971, de la politique du multiculturalisme ont ouvert de nouveaux horizons et ont permis aux Caribéennes et Caribéens de voir dans le Canada un lieu où s'établir, où élever ses enfants et où occuper une place dans la mosaïque nationale.

Les Canadiens d'origine caribéenne continuent d'offrir une contribution substantielle au tissu social, économique, politique et culturel de l'Ontario. Ils contribuent à faire de notre province un modèle de réussite multiculturelle et le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. Ils ne cessent de contribuer à la croissance, à la prospérité et à l'innovation en Ontario.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine caribéen

1 Le mois d'octobre de chaque année est proclamé Mois du patrimoine caribéen.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2019 sur le Mois du patrimoine caribéen*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois d'octobre de chaque année Mois du patrimoine caribéen.